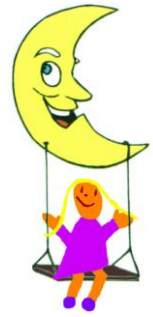


Jardin d'enfants Croch'Lune

079/896.97.67



Activités: ACTIVITES MANUELLES ET ARTISTIQUES

- le modelage
- la pâte à sel ou à modeler
- le papier mâché
- le bricolage
- différentes techniques de peinture

EXPRESSION CORPORELLE ET VERBALE

- la rythmique
- les rondes
- le théâtre avec également des marionnettes
- les histoires et contes

EXPRESSION MUSICALE

- chansons
- instruments
- écoute musicale

JEUX

- pré-scolaire couleurs, formes...
- jeux libres
- jeux éducatifs
- jeux de sociétés

ATELIER DE CUISINE

AVENTURES EN FORÊT

JEUX EN PLEIN AIR

Et bien d'autres choses encore

- Inscription:** L'enfant est inscrit pour une demi-journée par semaine au minimum. Dès ce moment, il est important que l'enfant fréquente régulièrement le jardin d'enfants pour des raisons pédagogiques évidentes.
Toute absence doit être annoncée au plus vite.
Le congé se donne 30 jours avant la fin du mois. Si ce délai n'est pas respecté, la finance du mois suivant devra être payée.
- Horaire:** Le jardin d'enfants est ouvert :
Du lundi au vendredi de 08H30 à 11H45
L'enfant doit arriver au plus tard à 9H15 et repartir au plus tôt à 11H15.
- Vacances:** Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires vaudoises ainsi que les jours fériés et les ponts.
- Tarifs:**
- | | |
|-----------------------------|----------------|
| 1 demi-journée par semaine | 130.- par mois |
| 2 demi-journées par semaine | 240.- par mois |
| 3 demi-journées par semaine | 350.-par mois |
| 4 demi-journées par semaine | 420.-par mois |
- Durée :** Une demi-journée comprend 3H15 d'ouverture
- Ecolage:** Le paiement doit s'effectuer avant le début de chaque mois par virement ou internet pour éviter les frais postaux ou au comptant au jardin d'enfants. **Aucun frais d'inscription.**
L'écolage est dû 10 mois par année de septembre à juin
Aucune déduction ne peut être accordée pour cause d'absence, de maladies ou de vacances, les vacances scolaires ne peuvent être remplacées.
Une absence peut être remplacée par un autre jour de la semaine dans la limite des places disponibles et dans le courant du semestre.
- Santé:** Les parents sont rendus attentifs au fait que, dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré toutes les précautions prises.
Votre enfant ne pourra être admis en cas de maladie contagieuse (conjonctivite, rougeole, angine à streptocoque, etc) ou de fièvre.
En cas d'urgence ou d'impossibilité à atteindre les parents, ceux-ci délèguent à l'équipe éducative la responsabilité de faire appel au pédiatre ou aux services d'urgence si nécessaire. Les parents acceptent que les frais engagés le cas échéant, (par exemple une ambulance) soient à leur charge.

Divers:

Les parents sont priés de nous avvertir si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.

Chaque enfant apporte un petit goûter (fruit, barre de céréales...)et une gourde.

Pour les enfants qui n'ont pas acquis la propreté nous demandons de mettre une couche de rechange ainsi que des lingettes dans leur sac à dos.

Votre enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident privée.

Le jardin d'enfants décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En tout temps, les parents peuvent solliciter une rencontre avec l'éducatrice responsable et vice et versa.

Rentrée d'août : La dernière semaine du mois d'août est consacrée aux « portes ouvertes ». Pour les enfants inscrits, c'est l'occasion de venir accompagnés par son papa, sa maman, la jeune fille etc... Durant cette semaine tous les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
Pour les enfants qui débutent dans le collectif, nous vous conseillons de venir plusieurs fois durant cette semaine, afin de faciliter la séparation par la suite. Les horaires de cette semaine vous seront annoncés à l'avance.

Pharmacie : En signant le contrat vous nous autorisez à administrer si nécessaire le contenu de notre pharmacie.

Thermomètre (sous aisselle ou frontal)

Désinfectant (type Merfen)

Crème (Bepanthen)

Sparadraps

Pommade Arnica

Granules Arnica

Roll-on piqûres d'insectes

Le jardin d'enfants est ouvert à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le jardin d'enfants est soumis à l'autorisation et au contrôle de l'OAJE

Les modifications éventuelles du présent règlement en cours d'année sont transmises aux parents.



8H30-9H15

Dès 8h30, les enfants arrivent au jardin d'enfants.

Ils peuvent y jouer librement, c'est-à-dire soit des jeux symboliques, soit de construction....

Ils peuvent faire ce qu'ils désirent, s'ils ne savent pas, ils seront aiguillés et dirigés.

Le jeu libre ne veut pas dire "laisser les enfants libres" au contraire, c'est leurs laisser le choix complet de leur jeu, mais avec des consignes claires et un cadre précis (partager, ne pas lancer...).

9H15-9H40

C'est le moment de l'accueil.

Les enfants se rassemblent pour partager un instant commun avec une chanson pour se dire bonjour.

Nous choisissons un thème et nous le parcourons durant ce moment, avec des chansons, des histoires, des comptines, des jeux...

Ce moment est très varié.

Les enfants sont rendus attentifs, ils apprennent à s'exprimer en groupe et à écouter les autres.

9H40-10h00

Les enfants se lavent les mains et vont s'asseoir pour prendre le goûter avec leurs pairs.

Ensuite , nous proposons aux enfants d'aller aux toilettes et de changer les couches des enfants si besoin.

10H15-11h00

Nous commençons l'activité avec les enfants, cela peut-être des activités manuelles, artistiques, de l'expression corporelle, verbale, musicale, des jeux, de la cuisine....

Les activités sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant.

11h00-11H15

Regroupement des enfants avec un moment de lecture et de partage.

11H15-11H45

Départ des enfants. Nous sommes à l'écoute de chacun.

Il va de soi que les heures sont approximatives, variables selon les jours et les saisons. Ce déroulement reste un suivi pour les repères des enfants.

INFO FORÊT

Mais au fait que font les enfants de Croch'Lune en forêt ?

Ils découvrent la nature, leurs habitants, ils font des cueillettes, un feu, des grillades, des activités motrices, des jeux de groupe... et surtout se balladent aux quatre coins de la forêt pour rechercher le fameux lutin !!!! Alors si vos enfants vous parlent de maison, de jardin, de trésor, de plantes magiques, ne vous inquiétez pas tout est normal, ils développent leur imagination !

Les demi-journées forêt sont annoncées à l'avance :

Nous vous informons la veille au soir si la matinée forêt est annulée.

Il est important de contrôler votre enfant au retour de forêt et de vérifier qu'il n'a pas de tique.

Matériel dans le sac à dos de votre enfant :

Un goûter

Une gourde

Des habits de rechange (chaussettes, culotte, bas de training et pull)

N'oubliez pas d'habiller vos enfants en conséquence de la météo et de mettre du produit contre les tiques.

Lors de la demi-journée « forêt », les maîtresses seront à Croch'Lune de 8H30 à 8H45 (pour les parents qui n'ont pas de moyen de locomotion, **prière de nous en informer à l'avance et de remplir le talon réponse AUTORISATION**)

Pour les enfants, le rendez-vous est directement à la forêt au lieu dit

« L'auberge des brigands » entre 9H00 et 9H15. Vous pouvez venir les chercher entre 11H00 et 11H30.

-Si vos enfants sont absents veuillez nous téléphoner ou envoyer un message au 079/896.97.67

Validité du règlement dès août 2022

Feuille d'inscription

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Adresse :
No postal et localité :
No téléphone :
Date de naissance :

	Père	Mère
Nom et prénom		
Adresse		
No postal et localité		
No téléphone		
Profession		
No tél. prof		
No de portable		
Adresse mail		

Nom du pédiatre de l'enfant :
Maladies particulières :
Allergies :
Régime alimentaire :

Frères et sœurs

Prénom	Date de naissance	Prénom	Date de naissance

Pour valider l'inscription de votre enfant, il est indispensable de me soumettre : un certificat médical établi par le pédiatre.

Acceptez-vous que votre enfant figure sur des photos au jardin d'enfants ?

☐ OUI ☐ NON

Acceptez-vous que la photo de votre enfant figure sur les cahiers de souvenirs de Croch'Lune ?

☐ OUI ☐ NON

Jours désirés

☐ Lundi matin

☐ Mardi matin

☐ Mercredi matin

☐ Jeudi matin

☐ Vendredi matin

Le/les parent(s) soussigné(s), déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement du jardin d'enfants Croch'Lune et l'accepter.

Date d'entrée :

Lieu et date :

Signature des parents :